

Mairie 02.98.91.72.06

Fax 02.98.91.83.43

site: www.mairie-plogonnec.fr

Courriel :

mairie.plogonnec@orange.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi :

8h45-12h / 14h-17h30

le samedi : 9h-12h



Bulletin municipal janvier 2016



Les échos de Plogonnec

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal de décembre	2
CCAS : réunion d'informations SOS MAMAN	3
CIRFA : Les armées recrutent	3
Frelons asiatiques: déclarations des nids	4
RAM TAP	5
Restauration scolaire	8

Et vos loisirs du mois sur Plogonnec

Points de distribution des échos :
mairie, médiathèque,
club de loisirs



*Le Maire,
l'ensemble du
Conseil Municipal
et du personnel communal,
vous présentent
leurs meilleurs vœux*

*vous souhaite une excellente année 2016,
et vous invitent à participer à la cérémonie des vœux
qui aura lieu
Le samedi 16 janvier 2016 à 11h00
à la salle l'Arpège.*

LES HORAIRES ET PERMANENCE

Monsieur Le Maire,

Mr Kéribin les matins sur rendez-vous, lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi au 02.98.91.72.06



Permanences des adjoints : sur RDV au 02.98.91.72.06

Assistance sociale RDV au 02 98 76 25 14

Mission Locale (pour les 16-25 ans)

Tous les jeudis après-midi en mairie RDV au 02 98 64 42 10

EHPAD Résidence du Steïr, 1, rue de Landibilic – 02 98 91 80 90

ADMR :Foyer communal, 2, rue des Écoles 02 98 91 84 96

Ouverture bureaux : lundi au vendredi de 9h/12h &14h/16h.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) DU FINISTERE

Le Préfet du Finistère, dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE), a transmis le 13 octobre 2015 à la commune de Plogonnec le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Finistère sur lequel il demande au Conseil municipal d'émettre un avis. L'une des propositions de ce schéma est la fusion de la communauté d'agglomération de Quimper communauté et de la communauté des communes du Pays Glazik au 1er janvier 2017 :

Le Conseil Municipal de Plogonnec

- est favorable au principe de cette fusion qui paraît cohérente car elle correspond à une logique de territoire, d'aménagement de territoire, de bassin de vie et elle doit permettre de renforcer le dynamisme, le poids et d'affirmer le rôle de leader de cette future EPCI au sein de la Cornouaille.

- mais il conteste les conditions de mise en œuvre de cette réforme notamment concernant:

⇒ la méthode : compte tenu des délais imposés les élus de Plogonnec estiment donc ne pas être en mesure de se prononcer en toute connaissance de cause sur un dispositif d'une grande complexité ayant des incidences (à la fois sur les EPCI concernées mais également sur les communes membres) d'ordre financières, fiscales, organisationnelles et sur les compétences et les services mis en œuvre ainsi qu'une absence de vision sur un projet commun.

⇒ la gouvernance : Cette fusion d'EPCI aura pour effet de réduire sensiblement le nombre de conseillers communautaires dès sa mise en œuvre en 2017. C'est donc une remise en cause du mode d'élections au suffrage universel (avec système de fléchage) des conseillers communautaires élus en mars 2014 pour une durée de 6 ans. Au delà de cet aspect réglementaire c'est aussi un manque de respect pour la fonction d'élus qui se sont fortement investis dans leurs missions qui pourraient être interrompues avant échéance.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- d'émettre un avis défavorable à la proposition de fusion de Quimper Communauté avec la Communauté de Communes du Pays Glazik au 1er janvier 2017 bien qu'il partage le principe et les objectifs affichés d'une nouvelle intercommunalité que pourrait constituer la fusion de Quimper Communauté et de la communauté de communes du Pays Glazik ;

- de proposer qu'une réflexion poussée soit conduite, en vue de construire un projet de territoire et construire les convergences nécessaires. En effet, les délais trop courts qui s'imposent dans le cadre actuel du SDCI et du processus de fusion ne permettent pas d'aborder de façon sereine et constructive cette démarche structurante pour l'intercommunalité ;

- de constater, par ailleurs, que les règles de représentation ont évolué entre les élections municipales de 2014 et la procédure de représentation des communes au sein des nouveaux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Cette loi ne respecte pas le suffrage exprimé lors du vote au suffrage universel de mars 2014.

- de demander le report à 2020 de l'application de la loi, pour ce qui est de mise à jour des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) dans le cadre des nouveaux seuils fixés par la loi du 7 août 2015.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) - TRANSFERT DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES Conformément aux dispositions de l'article L.1609 Nonies C du Code général des impôts, la CLECT, dans sa séance du 20 novembre 2015 a approuvé les transferts financiers induits par le transfert de la compétence de la gestion des eaux pluviales à Quimper communauté, effectif depuis le 1er janvier 2015. Le Conseil municipal approuve le rapport de la CLECT qui évalue les charges transférées et modifie le montant de l'attribution de compensation de la commune.

FINANCES - INDEMNITÉ DU TRÉSORIER MUNICIPAL Mme PHILIPPE, adjointe aux finances, rappelle que le Conseil municipal a décidé depuis 2012 de verser à M. Jean François KERBRAT, receveur municipal de la commune, l'indemnité dite « indemnité de conseil » à taux plein. Mme PHILIPPE informe que la commission des finances, lors de sa réunion du 9 novembre 2015 a proposé de maintenir cette indemnité à taux plein pour l'année 2015. Considérant les services et conseils prodigués régulièrement par Monsieur le Trésorier municipal, Mme PHILIPPE demande au Conseil municipal de bien vouloir accorder à M. KERBRAT, une indemnité de conseil à taux plein, représentant une rémunération nette de 554.08€ pour l'exercice 2015.

AFFAIRES FONCIÈRES – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UNE VOIE PRIVÉE

M. le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la vente d'une partie du bien situé à Kernaléguen, l'indivision LE QUELLEC souhaite céder gratuitement à la commune une partie de la voie privée telle que présentée ci-dessous : Après étude de la demande et vérification du bon état de ladite voie, le Conseil municipal accepte la cession gratuite de la parcelle YP n°39. Les frais d'acte et de géomètre sont à la charge du demandeur

TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES ET INVENTAIRE DES CHEMINS RURAUX Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux a été réalisée en 1997. Cette mise à jour avait permis d'identifier : - 116 235 mètres de voies communales, - 4 920 mètres de voies à caractère de rues. Il rappelle également que le Conseil a décidé le classement ou déclassement de certaines voies communales. Par ailleurs, par délibération 2014-081 en date du 20 juin 2014, le Conseil municipal a accepté l'incorporation d'un certain nombre de chemins ou parties de chemins d'exploitation à la voirie rurale communale. Comme suite à ce transfert de propriété, Le Conseil municipal approuve le classement des voies suivantes dans la voirie communale.

N°	Parcelle	Linéaire	Localisation	destination de la voie
	YN 5		Face Pennaprat Lorette	voie communale
	YM 81		Croas Quimper	voie communale (VC164)
	YK 34		Crenal	VC137 prolongement
	YH 16		Kerollivier 1	VC 36 prolongement
	YH 28		Kerollivier 2	VC 36 prolongement
	YB 89		Face Bel Air	voie communale
	ZT 41		Keringard vers station EP	VC 127 prolongement
	YE 49		Port Queau	VC135 prolongement
	ZB 10		Prat Youen	VC 77 prolongement
	XA 19		Ty Nevez Rotulen	voie communale
	YW 20		Kereil	VC 21 prolongement

CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2015 SUITE

Considérant que les différentes opérations présentées ci-dessus n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, le classement de voies communales est dispensé d'enquête publique en vertu de l'article L141-3 du code de la voirie routière. Le Conseil se prononce favorable à l'unanimité sur ces propositions de classement et sur l'actualisation du tableau de voirie communale.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE DE PLOGONNEC ET LA SDEF (syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère) POUR L'INSTALLATION D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE °)

Le conseil valide la convention conclue pour une durée initiale de 15 ans à compter de la signature, renouvelable par période de 5 ans. En contrepartie des droits qui lui sont consentis, le SDEF installera une IRVE composée d'une borne de recharge et de ses accessoires dont il sera propriétaire. Le SDEF effectuera tout l'aménagement et le raccordement au réseau électrique ; A la borne seront associées deux places de stationnement permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite. Le SDEF assurera la maintenance des installations ainsi que du système monétaire associé. Aucune participation financière n'est demandée à la commune par la SDEF ni pour l'installation de l'IRVE (environ 12 000€) ni pour son entretien, la commune exonérant le SDEF de la Redevance d'occupation du domaine public durant la durée de la convention.

ANIMATION JEUNESSE – PROLONGEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ULAMIR E BRO GLAZIK Mme GUEGUEN, adjointe au Maire en charge de l'enfance - jeunesse rappelle que la convention « animation jeunesse » 2011-2015 signée entre l'ULAMIR e Bro Glazik et les communes de Pluguffan, Plonéis, Plomelin, Guengat et Plogonnec arrive à échéance le 31 décembre 2015. Afin d'harmoniser la procédure de renouvellement du projet associatif avec l'agrément centre social de la CAF du Finistère, le conseil approuve la prolongation de la durée de la présente convention jusqu'au 30 juin 2016.

" Petits Sportifs et petits artistes"

Le C.C.A.S. a voté à l'unanimité la mise en place une aide de la commune à l'attention des « petits sportifs ou des petits artistes», cela sous conditions de ressources et seulement si les activités sont portées par une association locale ou une association intervenant sur la commune. Pour en bénéficier, les parents doivent présenter au C.C.A.S. une attestation C.A.F. précisant que le coefficient familial est inférieur à 8 c'est à dire jusqu'à 1.010 €. La classe d'âge ciblée concerne les enfants scolarisés en primaire (classes du C.P. au C.M.2). Le montant de l'aide individuelle sera de 15 €. L'aide apportée sera versée directement au club sportif ou à l'association culturelle. La demande est à faire en mairie.

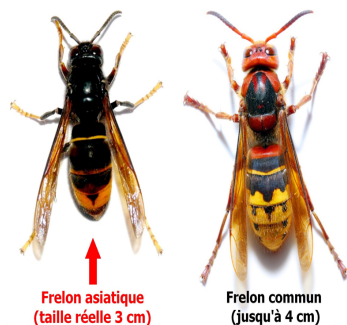
REUNION D'INFORMATIONS

VENDREDI 29 JANVIER 2016 19H FOYER COMMUNAL



SOS MAMAN est une association de loi 1901 qui a pour but de dépanner les familles dans l'urgence. Un imprévu ?, un enfant malade qui l'empêche d'aller à l'école ? SOS MAMAN est là pour un besoin ponctuel pendant la période scolaire. Les bénévoles sont soigneusement sélectionnées par l'association . et interviennent auprès des enfants de quelques heures à la journée, soit à leurs domiciles soit au domicile de l'enfant.
Une participation financière est demandée aux familles.

*Vous êtes parents, assistantes maternelles, ou vous donneriez un peu de votre temps pour étendre le réseau de bénévoles sur la commune de Plogonnec :
vous êtes tous cordialement invités à la réunion d'informations lors de laquelle, les représentantes de l'association SOS MAMAN vous présenteront leur fonctionnement.*



FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique tue les abeilles ouvrières des ruches pour nourrir ses larves. Une dizaine de frelons peuvent suffire pour décimer une ruche entière. Pour éviter la destruction de nos précieuses ruches et tout risque pour la santé publique, il est donc important de bien le reconnaître et de faire intervenir les professionnels compétents pour les éradiquer.

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2015 il a été décidé qu'à partir du 1er janvier 2016, la commune de Plogonnec financera entièrement la destruction des nids de frelons asiatiques, signalés chez les particuliers.

Il n'y aura pas d'effet rétroactif. La déclaration des nids de frelons asiatiques doit être effectuée en mairie.



**Vous avez entre 16 et 30 ans, de la 3ème à bac +5,
les armées vous proposent différents postes
et de nombreux métiers .**

Protection, télécommunications, administration,
sécurité, mécanique, électronique, électrotechnique, restauration ...

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

CIRFA DE BREST au 02.98.22.15.31 situé 8 bis rue Colbert

CIRFA DE QUIMPER au 02.98.64.78.50 situé 44 rue Jean-Jaurès.

RAM

Activités pour les assistantes maternelles de
Plogonnec, et les enfants qu'elles accueillent,
à l'ALSH de Locronan durant les travaux :

En Janvier 2016 :

- vendredi 8 : Jeux libres et "Couronnes des rois",
- jeudi 14 : Jeux libres et "manipulation de semoule",
- vendredi 22 : Jeux libres, livres et kamishibai.

Accueils sur RDV pour les parents employeurs ou futurs employeurs
d'assistantes maternelles ou pour les assistantes maternelles à la mairie
de Plogonnec : jeudi 21 janvier de 14h à 17h,

Le 4 décembre dernier, 50 assistantes maternelles+ 74 enfants du terri-
toire (Plogonnec, Locronan, Guengat...) ont participé aux 2 séances du
spectacle proposé le RAM.

Possibilités de joindre les animatrices Yvonne Beuze et Yannick Colloch
au : 02. 98. 98. 38 42. ou ram-4ppl.caffinistere@caf.cnafmail.fr

TAP

Programmation
janvier et-février

Fil conducteur : « L'HIVER »,
avec, entre autre :

- Cuisine avec Marylène
école St Egonnec
- Ateliers environnement
avec Gwennaïg
école JM Autret
- Découverte du Canada
avec Isabelle,
Zumba avec Aéla
école P Gauguin

VIE PAROISSIALE**ENSEMBLE PAROISSIAL DU GOYEN AU NEVET****GOURLIZON GUENGAT PLOGONEC PLONEIS**

Fête de l'Épiphanie le Dimanche 3 Janvier à 10h30 dans les quatre paroisses

EQUIPE PASTORALE

Rencontre des équipes pastorale du Doyenné avec Mgr DOGNIN

le Mardi 5 Janvier à 16h salle des Piverts à Quimper

Rencontre mensuelle de l'équipe pastorale le Mardi 12 Janvier 18h15 à la salle paroissiale de Guengat

CONSEIL PASTORAL DE L'ENSEMBLE PAROISSIAL (C.P.E.P)

Rencontre le Vendredi 22 Janvier à 20h15 salle paroissiale de Ploneis

PASTORALE DE LA SANTE Messe à la maison de retraite de Plogonec le Vendredi 22 Janvier à 14h45

EQUIPE BAPTEME Permanences les lundis 4, 11, 18 et 25 Janvier au presbytère de Plogonec de 10h à 11h

Danses bretonnes à l'Arpège, de 20h30 à 23h,



Avec Raymond Le Lann

Vendredi 8 janvier: Haute Bretagne (2ème partie) -

Vendredi 5 février : Suite Rouzig (pays de Châteaulin)

Vendredi 4 mars : Soirée Nantaise -

Vendredi 1 avril : Soirée Cap (prévoir 1 torchon /personne)

Vendredi 13 mai : Soirée Vannetaise

Séances ouvertes à tous (Quelques bases de danses bretonnes souhaitées).

inscription à la soirée : 3 Euros par séance.

Renseignements : 06 31 99 94 40 www.Llandysul-Plogonec.org

Organisation : Comité de Jumelage Plogonec-Llandysul

Cours et Stages à CyberPlogo :

Les cours d'informatique pour l'année 2015-2016 ont démarré le 14 Septembre.

L'accent est mis cette année, sur les stages de courte durée (entre 4 et 10 heures).

Un premier stage de 10 heures sur les Tablettes Android a commencé dès le mardi 15 Septembre (coût 20 €)

D'autres stages sur des sujets très variés seront mis en place en fonction de la demande :

Prise en main de Windows 10

Construire un blog

Réalisation d'un montage vidéo

Utilisation du Cloud et de Google drive

Utilisation d'un tableur

Utilisation d'un appareil photo

Réalisation d'un album photo, etc....

Tablettes I-Pad

N'hésitez pas à nous contacter si l'un de ces sujets vous intéresse ... ou un autre.

Par téléphone : 0298917647 , par mail : cyberplogo29@gmail.com

Vous pouvez aussi visiter notre site Internet : <http://cyberplogo.weebly.com/>

« Passeurs de mémoire – E bro Plogoneg »

Pour mener à bien ses travaux, l'association des passeurs recherche auprès de vous tous, des cartes postales anciennes, des photographies de vos arrière-pères en tenue de « poilu », des cadres avec divers diplômes et décorations, ou tous autres documents et objets se rapportant à la première guerre.

L'association souhaiterait une mise à disposition temporaire de tous ces « trésors » qui risquent de tomber dans l'oubli afin de réaliser une banque de données de ces années de guerre. *D'avance merci pour votre collaboration.*

Vous pouvez contacter les personnes citées ci-dessous :

SEZNEC Jean-René 0298917275 – Le FEUNTEUN Pascal 0298918276 – DANTIC Hubert 0298747344.

Vous pouvez suivre l'avancée de nos travaux en vous connectant à notre site : Passeursmemoireplogoneg.weebly.com

Vous avez la passion de notre histoire au niveau communal ou de l'Histoire dans son sens le plus large, venez nous rejoindre, plus nous serons nombreux, plus nous serons efficaces.

Votre avis nous intéresse ! Jeudi 21 janvier à 18h30

Ces derniers mois l'Ulamir Centre Social a rencontré des habitants, des adhérents, des élus municipaux, des élus associatifs et divers partenaires. Il en ressort de nombreuses choses positives ou négatives mais aussi des idées d'actions pour le nouveau projet Centre Social.

Nous vous invitons donc à une soirée de présentation et de discussion à la salle Joseph Salaun Plonéis



Les échappées belles :

Pluguffan: Mercredi 6 janvier et
Mercredi 27 Janvier
Plomelin: Samedi 9 janvier et
samedi 30 janvier
Plogonec: Mercredi 13 janvier.
Guengat: Samedi 16 janvier.

Café des familles:

Samedi 23 janvier - Maison de l'enfance à Guengat

Exposition:

«Paysan/Paysages»

Helias Jean Paul
du 5 au 28 janvier



Agriculteur, éleveur et paysan, un métier de passion que Jean Paul Hélias a exercé pendant de nombreuses années. Un appareil photo dans la cabine du tracteur ou dans la poche afin de saisir les lumières parfois fugaces déclinant toute la beauté, la magie et la diversité d'une campagne encore préservée. (*un coucher de soleil, la lumière froide de l'hiver, les couleurs chatoyantes de l'automne*)...

C'est à la suite d'une demande qu'il a commencé à exposer au Parc animalier de Peumeurit puis au café associatif de Gourlizon l'été dernier. A travers ces quelques clichés qu'il souhaitait mettre à disposition de chacun, il espère transmettre des émotions, l'émerveillement, et partager une ode, un hommage à la nature mais aussi à ce métier.

Pratique: Exposition visible au centre social Ulamir e Bro Glazik 33 rue Laennec 29710 Plonéis
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

ECUREUILS SPORTIFS	
--------------------	--

10 / 01	Tour de coupe
16 / 01	Ecole de foot suivie de la galette des rois salle de l'Arpège à 16h15
17 / 01	Tour de coupe
24 / 01 Reprise du championnat seniors	Seniors A : déplacement à Plozévet 2 Seniors B : domicile contre Plobannaec 3 Seniors C : déplacement à Crozon 2 Seniors D : domicile contre Lopérec 2
31 / 01	Seniors A : domicile contre Plomeur Seniors B : déplacement à Tréogat Seniors C : domicile contre Pont de Buis 2 Seniors D : domicile contre Edern 3

PLOGONNEC RANDO

Deux sorties sont proposées en janvier aux adhérents du club de marche.

Dimanche 10 janvier 2016 – Circuit de Saint-Albin environ 7 km. Rendez vous à 14 h 00 sur site. A l'issue de la marche, un goûter sera offert à l'ensemble des adhérents (ayant ou non participé à la sortie) à la MPT de Saint Albin vers 16 h 00, au cours duquel une projection de photos sera proposée.

Dimanche 31 janvier 2016 – Circuit de la Chapelle de Kerdévot à Ergué Gabéric 9 km (parcours intermédiaire possible) – Rendez-vous soit à 13h30 à Plogonnec, parking du 19 mars 1962 pour un covoiturage, soit à 14 h 00 au parking de la Chapelle de Kerdévot à Ergué Gabéric.

Le spectacle reporté, pour raison de santé, prendra la forme d'un « théâtre d'inoctaire », le 13 Février 2016. Toute la troupe, soit 11 comédiens amateurs, retrouve vitalité et enthousiasme. Les textes sont courts, drôles, décalés, accessibles à tous. Stéphanie Coquillon de « teatr Piba », notre metteuse en scène et formatrice professionnelle, nous entraîne sur des chemins semés de fantaisies. Tout en restant comédiens amateurs, elle nous permet avec rigueur, exigence et plaisir d'affiner notre jeu d'acteur. Pour la mise en scène de ce théâtre d'inoctaire, nous lui faisons confiance pour transformer l'Arpège ensurprise !!! Si vous voulez partager avec nous ce moment léger, en dégustant amuses-bouche confectionnés par comédiens et bénévoles, et pirouettes verbales réservez votre soirée du 13 février 2016. Réservations : à partir du 10 janvier : par téléphone à Monique Bono au : 06 86 15 67 77 ou par mail monique.bono16@gmail.com sur notre site internet : <http://www.leswarmaeziens.fr>

Vente de billets le samedi 30 janvier au Super U de Plogonnec de 10h à midi et de 15h à 18h

Prix des entrées incluant le spectacle et une assiette garnie : adulte : 8€ / enfants : 4€ / famille : 20€

Les Warmaeziens proposeront des stages de théâtre pour enfants et adolescents durant les vacances de février et d'avril. Le stage de février se déroulera au foyer communal lundi 15, mardi 16 et jeudi 18 février, de 10 h 30 à 12 h pour les 7-10 ans et de 14 h à 16 h 30 pour les 10-14 ans. Comme les autres fois, ils seront animés par Sophie Jézéquel, comédienne et metteuse en scène qui a l'habitude d'encadrer les jeunes. Elle proposera des exercices ludiques autour du corps et de la voix. Les improvisations seront bien sûr aussi au programme mais les enfants, notamment les plus âgés, pourront être amenés à travailler sur de petits textes, d'autant plus que la pause du mercredi leur donnera le temps d'apprendre quelques lignes ! Tarifs : 10 coupons Atout Sport (16 coupons pour ceux extérieurs à Quimper-communauté) les trois séances pour les 7-10 ans et 16 coupons (22 coupons pour les extérieurs) pour les 10-14 ans. Les coupons sont en vente en mairie au prix de 1,60 € le coupon. Inscriptions obligatoires auprès de Catherine Allain-Aguilera au 02 98 91 82 94 ou au 06 52 06 37 96 (sms de préférence) ou par mail : catherine.allain29@gmail.com ou auprès de Monique Bono.

Les Warmaeziens

Horaires

Bibliothèque

02 98 91 73 17

Mardi et vendredi :

16h/18h

Mercredi :

10h/12h & 14h/18h

Samedi

10h/12h & 14h/17h

Rédaction :

Commission communication
de la commune de
Plogonnec
Impression
ESAT Ty Varlen
Landudec

Horaires de la Poste

(02 98 91 73 08)

Lundi : Fermé

Mardi

9h30/12h & 14h/16h30

Mercredi- jeudi - vendredi :

9h/12h & 14h/16h30

Samedi de 9h30 /12h15

Et retrouvez toutes les informations de la commune sur le site



web



RESTAURANT SCOLAIRE DE PLOGONNEC

Menus du mois de janvier



<p>Semaine 01</p> <p>LUNDI 4</p> <p>Taboulé gourmand Cordon bleu Petit pois Yaourt fraises Bio Fruit cru de saison</p>	<p>MARDI 5</p> <p>Salade de chou rouge et agrumes Bœuf bourguignon Haricot beurre Tomme du Névet Galette des rois</p>	<p>JEUDI 7</p> <p>Potage forestier Lasagnes bolognaise maison Cantadou Fruit cru de saison</p>	<p> VENDREDI 8</p> <p>Salade verte,emmental Filet de poisson Riz pilaf Mousse au chocolat</p>
<p>Semaine 02</p> <p>LUNDI 11</p> <p>Soupe de légumes vermicelles Bœuf aux épices Semoule au beurre Fruit cru de saison</p>	<p>MARDI 12</p> <p>Céleri rémoulade Rôti de porc Haricots verts Samos Far breton</p>	<p>JEUDI 14</p> <p>Carottes râpées Blanquette de dinde Coquillettes Fromage blanc Bio</p>	<p> VENDREDI 15</p> <p>Saucisson à l'ail Filet de poisson Jardinière de légumes Cantal Fruit cru de saison</p>
<p>Semaine 03</p> <p>LUNDI 18</p> <p>Feuilleté au fromage Filet de poulet Haricots plats à l'italienne Fruit cru de saison</p>	<p>MARDI 19</p> <p>Betteraves râpées Hachis parmentier Chèvre Panna cota</p>	<p>JEUDI 21</p> <p>Pizza maison Filet de poisson Poêlée maraichère Fruit cru de saison</p>	<p> VENDREDI 22</p> <p>Salade d'endives et noix Pavé de veau à l'échalote Pommes de terre sautées Crème dessert chocolat</p>
<p>Semaine 04</p> <p>LUNDI 25</p> <p>Salade Marco polo Sauté de porc au curry Printanière de légumes Yaourt vanille Bio</p>	<p>MARDI 26</p> <p>Batavia /mimolette Omelette parmentière Île flottante</p>	<p>JEUDI 28</p> <p>Pâté de campagne Rôti de veau Haricots verts Chavroux Fruit cru de saison</p>	<p> VENDREDI 29</p> <p>Salade de mâche et orange Colin d'Alaska meunière Pommes de terre vapeur Liégeois chocolat</p>

Menus conformes aux exigences du décret n°2011-1227 du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas dans le cadre de la restauration scolaire .La viande bovine est d'origine française (décret n°2002-1445 du 17 décembre 2002) .La viande de porc est certifiée VPF . Le décret oblige à justifier ,entre autres , de l'utilisation de denrées de saison .
Attention : Les menus sont susceptibles d'être modifiés pour des raisons de service ou en fonction des livraisons .Merci de votre compréhension .

PLOGO'ANIM : ACIVITES DE L'ASSOCIATION :

EN FEVRIER: Le 5 février 2016 ASSEMBLEE GENERALE

Toutes les personnes intéressées pour participer ou proposer des animations sont cordialement invitées . Le pot de l'amitié sera offert à l'issue.

EN JUILLET : les 2 et 3 juillet 2016 : « LES PLOGONNIADES »et la « FETE AU VILLAGE »

Nombreuses animations ,épreuves sportives, élection Miss Plogonnec, bal, le tout sur un thème « Far West »

Renseignements: Jean Le Meur 06 04 65 50 82 lemeur.jean@sfr.fr ou

Delphine : Bar Le Baladin